JUILLET 2017

Le Journal

Spécial SPF

Section du Morbihan - Site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/56

Les Services de Publicité Foncière : laboratoires d'idées destructrices de la DGFiP

Les suppressions massives d'effectifs ont de graves répercussions sur l'ensemble des services de la DGFiP et génèrent une souffrance au travail grandissante.

Face à cette situation d'extrême détresse, les têtes pensantes de la DG rivalisent d'imagination pour accompagner activement et accélérer le mouvement destructeur.

En la matière, certains services, particulièrement gâtés, deviennent de véritables laboratoires d'idées. A cet égard, la situation des Services de Publicité Foncière est emblématique.Les services ont de plus en plus de mal à gérer les délais de publication. Dans ces conditions, les avis de taxes foncières ne sont pas émis au nom des nouveaux propriétaires, générant ainsi un contentieux important de taxes foncières.

Pour changer la situation, il suffirait de donner les moyens suffisants aux services pour accomplir leurs missions, ce que la CGT ne cesse de marteler…

Mais au lieu de cela, un cocktail explosif est mis en place : destruction du réseau, dématérialisation, externalisation, changement des méthodes de travail...

Sommaire :

- En attendant la fusion des SPF
- La dématérialisation, l'externalisation, les méthodes de travail
- Bulletin d'adhésion

Anciens locaux du SPF de Vannes, rue Jérôme d'Arradon

Dans le Morbihan, la destruction du réseau SPF

Alors qu'au 1er janvier 2017, il existait 358 SPF, la cible nationale visée est l'instauration d'un ou deux SPF par département.
Dans le Morbihan, sur les 5 SPF existant, seulement 2 survivront : VANNES et LORIENT, exit PONTIVY et PLOERMEL.

Pour la Direction générale et pour notre direction locale, il n'existe aucun service de proximité rendu par les S.P.F. auprès de leurs usagers pouvant justifier le maillage territorial actuel. Les collègues des S.P.F. qui exercent leur métier avec une grande conscience professionnelle apprécieront à sa juste mesure ce parfait déni de réalité. Les liens professionnels et humains tissés depuis des années avec les études notariales, les notaires, les clercs, les formalistes et les particuliers, ont permis une remise du courrier au guichet en temps réel, le développement continu de Téléactes, la limitation des taux de refus et de rejets de formalités, la sécurisation de la responsabilité civile des conservateurs des Hypothèques, puis celle de l'Etat…

Pour l'administration, tout cela n'a jamais existé et n'est que perte de temps, pour la CGT Finances Publiques, cela s'appelle le service public de proximité !
C'est au nom de cette même vision technocratique que l'administration justifie la destruction du maillage des Trésoreries, du Cadastre, de l'Enregistrement, de la Fiscalité immobilière….
Devant l'ampleur des fusions à réaliser et pour tester la capacité industrielle de FIDJI (application informatique des S.P.F.), **la Direction générale a décidé de reporter les opérations de fusion à début 2019.**

En attendant la fusion des S.P.F. :

La circulaire du Service de la Gestion fiscale du 20 avril dernier précise que dans l'attente des fusions pourront être mis en place **des gestions intérimaires, l'entraide entre S.P.F., le rapprochement physique des agents, à l'occasion de transferts de siège, et la nécessaire convergence des délais de publication des S.P.F. à fusionner**.
Dans l'attente, un protocole d'entraide a été mis en place entre Ploërmel et Vannes. Faute d'effectifs suffisants, il n' a pas été complètement opérant.
Face à la destruction en cours et à venir du réseau des S.P.F., **nous revendiquons le maintien d'un service public de proximité pour la publicité foncière**.

Concernant les agents, certains ont choisi de suivre leur mission, ce qui impliquera des déplacements pour les Pontivyens venant à Lorient et pour les Ploërmelais venant à Vannes. Il n'y a pas de train.
Pour ceux qui ne suivent pas leur mission, la Direction leur impose l'apprentissage d'un nouveau métier, c'est de la mobilité subie !
Par ailleurs, que vont devenir les comptables publics des SPF absorbés ?

La dématérialisation :

Les actes rédigés par les études notariales peuvent être transmis actuellement aux Services de Publicité Foncière soit sous forme papier, soit par voie dématérialisée grâce à l'application Téléactes.

Le décret n° 2017-770 du Premier ministre daté du 4 mai 2017 a rendu obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, l'usage de Téléactes pour les notaires, sous peine du refus de dépôt de l'acte papier.
Les S.P.F. attendent avec inquiétude la mise en oeuvre concrète du dispositif : quid des notaires ne disposant pas d'une connexion internet suffisante ? Quid de l'absence de mises à jours des logiciels Téléactes utilisés par les notaires ? Les refus vont générer un travail supplémentaire dans les **S.P.F.** et susciter une incompréhension des notaires pouvant mettre en cause la responsabilité civile de l'Etat.

La DGFIP utilise désormais tous les leviers, y compris ceux relevant de la sphère légale et réglementaire. Dans le même ordre d'idées, a été annoncée **une réforme des décrets de 1955 sur la publicité foncière** permettant d'introduire des simplifications dans un domaine où la rigueur juridique a toujours été de mise.
Des économies sur l'informatique à la DGFiP viennent d'être annoncées. Vu la situation actuelle (ralentissements réguliers, plantages récurrents, blocages intempestifs, indisponibilités programmées ou non…), cela n'augure rien de bon pour la mise en place et l'avenir des SPFE.

L'externalisation :

Une **expérimentation** visant à **mettre le fichier immobilier à disposition des notaires** va débuter à compter du 1er juillet prochain dans 5 départements (Corse-du-Sud, Haute-Garonne, Gironde, Sarthe et Seine-Maritime). La généralisation s'effectuera entre 2018 et 2020.
L'accès des notaires au fichier immobilier a pour objet de leur permettre de collecter automatiquement les renseignements et les informations nécessaires à la rédaction des actes.
Derrière la formulation administrative se cache en fait une opération d'externalisation à grande échelle. Il s'agit de confier aux notaires la mission de service public visant à répondre aux demandes de renseignements et réquisitions.

Le nombre d'emplois supprimés résultant de cette privatisation de la mission est évalué à **1 000 emplois !** Et ce n'est peut-être qu'un début…A terme, le transfert de toute la publicité foncière sous l'égide du Conseil supérieur du notariat, lobby très influent, n'est pas une douce élucubration mais un futur envisagé par certains notaires et sans doute dans certains alcôves du Ministère et de la DGFiP.

Le changement des méthodes de travail :

La ritournelle est ancienne et nous ne la connaissons que trop…Si ça ne marche pas, c'est de la faute de l'organisation !
Pour s'autoriser un changement radical de méthodes de travail, la Direction générale et les directions locales ne cessent de rappeler que les comptables des S.P.F. ne portent plus personnellement la responsabilité civile.
Avec la disparition des Conservateurs des Hypothèques, **la responsabilité civile est supportée par l'Etat. Tout devient donc possible et imposé d'autorité aux équipes de travail.**
Le raisonnement est particulièrement spécieux et choquant à plusieurs titres :

- les collègues exerçant leurs fonctions dans les S.P.F. ont une conscience aigüe de la responsabilité civile de l'Etat, elle ne leur est pas étrangère, et en détiennent même en quelque sorte une quote-part en leur qualité de fonctionnaires de l'Etat ;

- compte tenu des délais de prescription, les dégâts commis dans la publication hâtive des actes ne seront visibles qu'ultérieurement, après nous le déluge !

En fait, la responsabilité civile de l'Etat n'est qu'un alibi pour imposer d'autorité des méthodes de travail que la conscience professionnelle des sachants du réseau réprouve.

Dans le panorama des nouvelles méthodes de travail, nous trouvons, à titre d'illustration :

- une batterie de **pratiques nationales harmonisées**, toujours plus simple, toujours plus vite...des pratiques ayant valeur de recommandations devenues consignes obligatoires ;

- la **distribution quotidienne des actes à chaque agent du S.P.F.** en fonction de la complexité, la surveillance individuelle de la productivité quotidienne se met en place…

- la **fin de la double vérification** (« la fameuse deuxième main ») facteur clé de la sécurité du travail dans les S.P.F. Les discours abrupts sur l'inutilité de la deuxième main sont particulièrement choquants pour les collègues des S.P.F. et traduisent une méconnaissance profonde du travail réalisé. La deuxième main ne consiste pas à faire deux fois un travail identique et permet, grâce à une technique de vérification croisée, de sécuriser le dossier.

- le traitement des actes en **« intégré »** visant à traiter un maximum d'actes jusqu'à la première main et privilégier le traitement du flux.

Les agents des SPF critiquent ces méthodes de travail, qui font une croix sur la technicité et la nécessaire qualité de la tenue du fichier immobilier.
Quelle manière d'aborder les choses de la part de notre employeur ! Inciter les agents à ne plus avoir de conscience professionnelle, leur faire gober que la qualité du travail, c'est du passé.
Cette conscience est un problème pour la DG alors que ce devrait être une fierté. **Les agents des SPF sont en colère** face à cette communication mensongère, et sont les premiers atteints par ce nivellement par le bas.
Qui peut donc s'épanouir professionnellement ou au moins rester motivé face à cette destruction organisée, le tout dissimulé derrière une communication infantilisante et méprisante ?

Jamais les conditions de travail ne font partie des sujets sur la table. On ne parle que de « réduction du délai de pub », « diminution du stock ». Malgré la multiplication des thermomètres (DUERP, PAP, baromètre social…), rien ne change pour les agents, au contraire, le stress s'accroit ainsi que la démotivation et la perte de sens du travail !

Nous appelons les collègues des S.P.F. à réagir et à contester ces nouvelles méthodes de travail.

La CGT sera également vigilante sur les conditions de vie au travail de tous les agents intégrant le SPFE de Vannes et le SPF de Lorient.

Nous continuerons à défendre la mission de publicité foncière !

Bulletin d'adhésion CGT Finances Publiques Morbihan

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : / /

Catégorie :

Grade :

Échelon :

Temps partiel :

Adresse administrative :

……

……

……

Adresse pour l'envoi de la presse :

❊ Adresse administrative : ❊ Adresse personnelle (préciser) :

Bulletin à renvoyer à Christophe RISSEL SIE LORIENT NORD 1, place de l'Hôtel de Ville 56 322 LORIENT cedex

Ensemble, plus nombreux & plus forts !